

Convocation le 2 décembre 2021

Publication le 16 décembre 2021

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le jeudi 10 décembre à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à l'école primaire sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : M. Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Quinard Christine, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Brun Samuel, Weill Rémi, Blanchet Bernard, Mme Kilque Sylvie, MM. Dudouit Jérôme, Vandé Yves

Membres absents : MM. Mozzi-Ravel Jacques (procuration à M. Jeannot), Riccucci Sébastien, Mmes Dubois-Massé Annie

Secrétaire : Madame Fourré Cindy

Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du 4 novembre 2021
- Création de postes
- Convention d'aide au recrutement
- Adhésion des agents retraités au CNAS
- Remboursement de frais à M. Jeannot pour le Congrès des Maires
- Autorisation de signature d'un bail commercial
- Compte rendu EPCI et commissions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2021 à l'unanimité.

Création de postes (délibération n° 1-10/12/2021)

M. le Maire informe l'assemblée que Madame Basty Claudette, secrétaire de mairie va faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2022.

Après délibération, le conseil municipal décide de créer les postes suivants :

- Un adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,
- Un adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Ces postes sont créés à temps complet à compter du 1^{er} avril 2022.

L'ouverture de plusieurs postes pour le remplacement de Madame Basty permet à un plus grand nombre de candidats de postuler, titulaire ou non du concours de la fonction publique.

Le poste non utilisé sera supprimé après le recrutement.

Convention d'aide au recrutement (délibération n° 2-10/12/2021)

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention d'aide au recrutement avec le centre de gestion des Deux-Sèvres afin d'avoir une assistance lors des entretiens d'embauche d'une secrétaire de mairie.

Adhésion des agents retraités au CNAS (délibération n° 3-10/12/2021)

La commune de Surin adhère déjà au CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour les agents en activité. Le conseil municipal décide d'adhérer au CNAS au 1^{er} janvier 2022 pour les agents retraités.

Remboursement de frais à M. Jeannot pour le Congrès des Maires (délibération n° 4-10/12/2021) M. Jeannot se retire, M. Delplancq préside pour la délibération.

M. Philippe Jeannot, Maire de Surin s'est rendu à Paris pour le Congrès des Maires. Par délibération du 14 octobre 2021, le conseil municipal avait décidé de lui rembourser ses frais. Le montant, hôtel et transports s'élève à 229,48 €. Cette somme lui sera restituée.

Autorisation de signature d'un bail commercial (délibération n° 5-10/12/2021)

Le bail commercial pour la location du bar-tabac-multiservices du 18 route des Tuileries entre Madame Desanti Marie-Anne et la commune de Surin est arrivé à expiration. Le prix du loyer mensuel de 138,97 € sera porté à 140 € au 1^{er} janvier 2022. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le bail avec Mme Desanti pour une durée de neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Compte rendu EPCI et commissions

RPI Cours-Surin-Xaintray : M. Samuel Brun, conseiller municipal, donne le compte rendu de la dernière réunion du RPI Cours - Surin - Xaintray. Les communes du territoire ont été sollicitées pour l'achat d'un test psychométrique d'un montant de 1 719,54 € HT destiné aux enfants de 3 à 7 ans. Selon le calcul de répartition entre les 8 communes concernées, le SIVU participera à hauteur de 15 % soit 257,85 €. Le sujet principal de cette réunion a porté sur le devenir du SIVU avec l'éventualité de la fermeture de l'école de Cours en 2022 ou 2023. Dans cette perspective, la commune de Cours a lancé une enquête auprès de ses familles. Celle-ci montre que 2/3 d'entre elles mettraient leurs enfants à l'école de Champdeniers. M. Brun explique ensuite la procédure à suivre en cas du retrait d'une commune du RPI. Le dossier va donc entrer maintenant dans sa phase de concertation entre les communes concernées et le DASEN.

Commission voirie : Plantations

M. Jérôme Dudouit, conseiller municipal, rend compte de la rencontre de la commission voirie avec les membres de la Fédération des Chasseurs (FDC) des Deux-Sèvres dans le cadre d'un projet de plantation de haies. Ce projet est soutenu et financé à hauteur de 80 % à 100 % par la FDC 79 et le Département. Deux sites ont été retenus : en bordure du futur chemin piétonnier allant de l'entrée du bourg au carrefour de la route de Tail et l'espace naturel, future aire de loisirs, derrière l'église.

La FDC 79 a évoqué le dispositif Ekosentia qui consiste en un inventaire participatif des chemins ruraux et des voies communales de la commune afin d'établir un relevé des éléments fixes du paysage : haies, bandes enherbées, fossés, talus, murets, etc. Développé depuis 2 ans au niveau national, le projet Ekosentia est porté depuis 10 ans sur une dizaine de communes en Deux-Sèvres. Il s'agit d'un projet intéressant de par son aspect collectif et la préservation de la biodiversité. La FDC 79 souligne que « Les chemins ruraux sont une des pièces maîtresses de la richesse de la diversité paysagère de notre territoire, mais ils ne perdurent que grâce au travail des élus et des bénévoles, qui les entretiennent. Ce sont des éléments incontournables de nos paysages, qui permettent de garantir la pérennité des espèces qui y sont associées ».

Commission voirie : M. Jérôme Dudouit évoque trois demandes à traiter : les travaux pour l'évacuation des eaux pluviales sur le chemin du Vigneau ainsi qu'à la Ruffinière et la pose d'un miroir à Fourbeau pour la sortie « chemin du Perron ». Une grille sera posée sur le chemin du Vigneau et un caniveau sera créé à La Ruffinière. Quant au miroir, la commission considère qu'il faut élaguer les arbustes qui gênent et qu'il n'est pas nécessaire de mettre un miroir. Un état de lieux de débarnage a été réalisé : 7 sites sur 18 restent à traiter.

Questions diverses

Il n'y aura pas de cérémonie des vœux en raison de la crise sanitaire et de l'indisponibilité de la salle des fêtes.

Séance du 10 décembre 2021 : délibérations n° 1-10/12/2021 à 5/10/12/2021